

| DATE 2023 | RÉSOLUTION NO | CONCERNANT | PAGES |
|--------------|------------------|---|---------|
| DÉCEMBRE | 19 | CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | MINUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE | 636 |
| | | Inscription AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS : | |
| | | NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2024. | 637 |
| | | PÉRIODE DE QUESTIONS | 637 |
| | | résolutions | |
| | 23-12-474 | Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023. | 637 |
| | 23-12-475 | Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024. | 637-639 |
| | | NOTE 2 : Monsieur le Conseiller Serge Lessard désire enregistrer formellement sa dissidence. | 639 |
| | 23-12-476 | Pour accepter la levée de la séance extraordinaire. | 639 |
| | | CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | MINUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE | 640 |
| | | PÉRIODE DE QUESTIONS | 641 |
| | | résolutions | |
| | 23-12-477 | Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023. | 641 |
| | — | AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants : | 641-642 |
| | | ✓ 912-23 : Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023. | |
| | | ✓ 919-23 : Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D – Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Vente de Foodcycler. | |
| | 23-12-478 | Pour accepter la levée de la séance extraordinaire. | 642 |



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 19 décembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTA IEN T aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTA IEN T également présents : Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, madame Karine Alie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, messieurs Kevin St-Jacques, directeur du service des Communications, Gabriel Ricard Lavergne, directeur adjoint du service des Travaux publics par intérim, mesdames Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances, Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, messieurs Benoît Olivier, directeur par intérim du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, Dany Fortin, directeur du service de Sécurité incendie par intérim, et Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATIION

Le 15 décembre 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 19 décembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

- I. M I N U T E D E R É F L E X I O N E T O U V E R T U R E D E L A S É A N C E
- II. P R É S E N T A T I O N - P R É V I S I O N S B U D G É T A I R E S D E L ' A N N É E 2 0 2 4
- III. P É R I O D E D E Q U E S T I O N S
- IV. R É S O L U T I O N S

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023.
2. Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024.
3. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier,

Julien Croteau



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Inscription AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2024.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

23-12-474

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Joëlle Gauthier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Sylvestre

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-12-475

POUR ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2024

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Renaud
APPUYÉ PAR madame la conseillère Manon Tessier

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte les prévisions budgétaires de l'année 2024, et ce, telles que déposées :

| Activités financières | |
|---------------------------------|----------------------|
| Revenus | |
| - Taxes | 31 226 411 \$ |
| - Paiement tenant lieu de taxes | 251 414 \$ |
| - Transferts | 1 471 833 \$ |
| - Services rendus | 534 996 \$ |
| - Imposition de droits | 2 680 720 \$ |
| - Amendes et pénalités | 135 200 \$ |
| - Intérêts | 331 000 \$ |
| - Autres revenus | 40 250 \$ |
| | 36 671 823 \$ |



No de résolution
ou annotation

23-12-475

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

| Activités financières | |
|--|----------------|
| Charges | |
| - Administration générale | 6 701 315 \$ |
| - Sécurité publique | 9 858 337 \$ |
| - Transport | 8 774 961 \$ |
| - Hygiène du milieu | 3 142 764 \$ |
| - Santé et bien-être | 84 650 \$ |
| - Urbanisme | 2 011 934 \$ |
| - Loisirs et Culture | 4 895 390 \$ |
| - Frais de financement | 1 634 725 \$ |
| - Amortissement des immobilisations | 2 616 000 \$ |
| | 39 720 076 \$ |
| Excédent avant conciliation | (3 048 252) \$ |
| Conciliation à des fins fiscales | |
| - Amortissement | 2 616 000 \$ |
| - Remboursement de la dette à long terme | (2 249 500) \$ |
| - Affectation fonds réservés | (215 000) \$ |
| - Affectation du surplus libre | 2 896 752 \$ |
| - Affectation de fonctionnement affecté | - \$ |
| - Affectation aux activités d'investissement | - \$ |
| | 3 048 252 \$ |
| Excédent (déficit) de fonctionnement | - \$ |
| Activités d'investissement | |
| Immobilisations | |
| - Administration générale | 439 860 \$ |
| - Sécurité publique | 1 168 761 \$ |
| - Transport | 6 589 603 \$ |
| - Hygiène du milieu | - \$ |
| - Urbanisme | 870 000 \$ |
| - Loisirs et Culture | 3 509 645 \$ |
| | - |
| Placements | - \$ |
| | 12 577 869 \$ |
| - Financement à long terme | 9 868 618 \$ |
| - Revenus de transfert | 740 000 \$ |
| - Affectation de fonctionnement affecté | 580 000 \$ |
| - Affectation de fonds réservés | 1 389 251 \$ |
| | 12 577 869 \$ |
| Excédent (déficit) d'investissement | 0 \$ |



No de résolution
ou annotation

23-12-475

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Décrète que les prévisions budgétaires seront distribuées conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.
3. Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, de désaffecter le montant de 4 074 554 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté et d'affecter le montant de 2 896 752,25 \$ de l'excédent.
4. Autorise la Directrice du service des Finances à retourner la somme de 4 074 554 \$ à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et à affecter les excédents accumulés non affectés d'une somme de 2 896 752,25 \$.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les Conseillères Manon Tessier, Chantal Renaud et Joëlle Gauthier ainsi que monsieur le Conseiller François Sylvestre.

Ont voté CONTRE : Messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard.

POUR : 4
CONTRE : 2

NOTE 2 : Monsieur le Conseiller Serge Lessard désire enregistrer formellement sa dissidence.

Adoptée.

23-12-476

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRO POSÉ par madame la conseillère joëlle gauthier
APPUYÉ par madame la conseillère chantal renaud

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général et Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 19 décembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTA IEN T aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTA IEN T également présents : Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, madame Karine Alie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, messieurs Kevin St-Jacques, directeur du service des Communications, Gabriel Ricard Lavergne, directeur adjoint du service des Travaux publics par intérim, mesdames Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances, Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, messieurs Benoît Olivier, directeur par intérim du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, Dany Fortin, directeur du service de Sécurité incendie par intérim, et Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATIION

Le 15 décembre 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

O b j e t : Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 19 décembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

I M NUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II RÉSOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023.

A.1 AVIS DE MOTIION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants :

- ✓ 912-23 : Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- ✓ 919-23 : Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D – Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Vente de Foodcyler.

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier,

Julien Croteau

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

23-12-477

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR madame la conseillère chantal renaud
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller françois sylvestre

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, François Sylvestre, conseiller du district électoral numéro six, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants :

- 912-23 : Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.
- 919-23 : Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D – Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Vente de Foodcyler.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier, informe les citoyens que le but de ce projet de règlement vise à :

- a) Fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.
- b) Décréter les taux de taxes foncières annuelles à taux variés générales, spéciales et les compensations.
- c) Définir le mode de paiement des taxes municipales annuelles qui doivent être payées.
- d) Définir le mode d'application des intérêts et de la pénalité lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus.
- e) Définir la tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts.

François Sylvestre
Conseiller

23-12-478

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRO POSÉ par madame la conseillère chantal renaud
APPUYÉ par madame la conseillère manon tessier

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général et Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS